

N° 12644\*02

## DEMANDE

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DÉTENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS  
DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION DE DÉTENTION

(Application de l'article 30 du décret du 30 juillet 2013)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978- article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

## État civil

Nom (1) : MERCURY

Epouse (facultatif) : \_\_\_\_\_

Prénoms : LUC JEROME ALBERTNé(e) le : 11 09 1974

Jour
Mois
Année

A : MARSEILLE Code pays ou département : 13Domicile : Numéro, nature et nom de la voie 11, PASSERELLE8110101 AVIGNON

Code postal

Ville ou commune

Profession : DIRECTEUR EXPORT

## Matériel sollicité

Armes :	Cat.		Calibre Nature (2)	Munitions :	Nombre	Cat.	Calibre
	B	F					
	<u>B</u>	<u>7</u>					
	<u>B</u>	<u>1</u>					

## Cession entre particuliers

Nom et prénom du cédant : \_\_\_\_\_

Autorisation délivrée le : \_\_\_\_\_

Jour
Mois
Année

Par : \_\_\_\_\_

Pour une arme de : \_\_\_\_\_

Cat.
Calibre
Marque
Numéro
Nature(2)

## Motif

Défense     Sport     Autre motif

Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :

L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le soussigné déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.
- Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (ci-joint, certificat médical prévu par l'article 13 du décret du 30 juillet 2013).
- Ne détenir aucune arme ou munition.
- Détenir les armes et (ou) munitions figurant au dos du document.

(1) Nom de jeune fille (s'il y a lieu).

(2) C (carabine), F (fusil), R (revolver), P (pistolet)

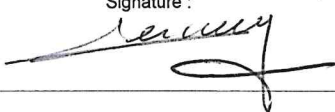
ARMES				
Catégorie	§	Calibre	Marque	Numéro

AUTORISATIONS		
Délivrée par	Date	Numéro

MUNITIONS		
Nombre	Catégorie	Calibre (long ou court)

Je soussigné (nom et prénoms) : MERCURY LUC TEROME ALBERT

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé.

A AVIGNON, le 24/10/2017  
 Signature : 

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

- Pièces présentées :
- Passeport
  - Carte nationale d'identité en cours de validité
  - Carte de résident ordinaire
  - Carte de résident privilégié
  - Carte de séjour ressortissant UE
  - Etrangers autres documents (les préciser)
  - Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales
- S'il y a lieu :
- Carte d'affiliation à la Fédération française de tir (F.F.T.) ou de ball-trap (F.F.B.T.)
  - Preuve de la sélection en vue de concours de tirs internationaux
  - Autorisation de détention d'arme
- Pièces jointes :
- Pièce justificative du domicile personnel
- S'il y a lieu :
- Avis favorable de la Fédération française de tir (F.F.T.) ou de ball-trap (F.F.B.T.)
  - Certificat médical
  - Pièce justificative du local professionnel ou de la résidence secondaire

N° : \_\_\_\_\_  
 Délivrée le : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_|  
 Jour Mois Année  
 Par : \_\_\_\_\_

Signature et cachet de l'autorité préfectorale :

# ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUELEMENT D'AUTORISATION

## I- Arme de poing

Type (1) : \_\_\_\_\_ Marque : \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_ N° matricule : \_\_\_\_\_  
Calibre : \_\_\_\_\_ Percussion centrale Canon lisse Percussion annulaire Canon rayé  
Capacité de l'arme : < 21 coups > 21 coups  
 Arme semi-automatique  
 A répétition  A un coup  
Catégorie : \_\_\_\_\_ Paragraphe : \_\_\_\_\_

## II – Arme d'épaule

Type (2) : \_\_\_\_\_ Marque : \_\_\_\_\_  
Modèle : \_\_\_\_\_ N° matricule : \_\_\_\_\_  
Calibre : \_\_\_\_\_ Percussion centrale Canon lisse Percussion annulaire Canon rayé  
Nombre de canons : \_\_\_\_\_  
Longueur canon : < 45 cm > 45 cm et < 60 cm > 60 cm  
Longueur de l'arme : < 80 cm > 80 cm  
Capacité de l'arme :  < 31 coups  > 31 coups  
Système d'alimentation :  
Automatique  
Semi – automatique > 3 coups (y compris la chambre)  
< 3 coups (y compris la chambre)  
Magasin ou chargeur amovible  
A répétition rechargement à pompe  
> 10 coups (chargeur seul)  
< 10 coups (chargeur seul)  
Un coup par canon  
Catégorie : \_\_\_\_\_ Paragraphe : \_\_\_\_\_

## III – Arme d'épaule ou de poing semi – automatique ou à répétition

Ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre (e) du 2° de la catégorie B)

(1) Pistolet, revolver.  
(2) Fusil, carabine.